

formité véritable (à ce qui doit être), je jette (cet écrit) sincère pour qu'il se rende soigneusement dans la résidence aquatique (du dieu) du grand lac (T'ar hou). Que les dragons d'or le transmettent comme des courriers postaux jusque dans la résidence aquatique du grand lac qui se trouve dans le canton de Wang-leang¹, district de Tong-t'ing, sous-préfecture de Wou, préfecture de Sou tcheou, royaume de Wou et de Yue. Telle est ma proclamation. Je la jette en la troisième année pao-tcheng², l'année étant dans les signes wou-tseu, le vingt-troisième mois dont le premier jour est le jour ting-wei, le vingt-sixième jour qui est le jour jen-chen (19 avril 928).

1. 王梁里. Dans la fiche d'argent, ces trois mots sont remplacés par les mots « canton de Tong-kao » 東臯里. Il est vraisemblable que le canton de Wang-leang et celui de Tong-kao étaient voisins, et se partageaient l'île Pao dans laquelle était la grotte Lin-wou d'où paraissent provenir aussi bien la plaquette de jade que la fiche d'argent et même la fiche de cuivre (cf. p. 61, l. 13).

2. La période pao-tcheng 寶正 est un nom de période d'années qui fut institué par Ts'ien Lieou. Les érudits chinois n'étaient pas d'accord sur la date à laquelle il fallait la faire commencer ; ce monument lève tous les doutes et nous permet d'affirmer que le début de la période pao-tcheng remonte à l'année 926.